



Station de la Rochelle - l'Hourneau

Place du Séminaire - Boîte Postale n°7  
17137 L'HOUMEAU  
Tél. 33 (0)5 46 50 94 40  
Fax 33 (0)5 46 50 93 79

L'Hourneau, le 9 Juillet 1997

Direction Départementale  
de l'Équipement

17009 LA ROCHELLE Cedex

N/REF. : 0850-DEL/LR-mp1

**OBJET :** Mouillage extra-portuaire de la Clavette, demande de renouvellement d'autorisation d'occupation temporaire.

Le dossier que vous avez transmis au laboratoire IFREMER/DEL de La Tremblade a été traité par nos soins. En effet, le laboratoire côtier IFREMER/DEL de La Rochelle étend ses compétences de la Pointe du Payré, en Vendée, à l'estuaire de la Charente (îles de Ré et d'Aix incluses) et le Laboratoire côtier DEL de La Tremblade, de l'estuaire de la Charente à celui de la Gironde (île d'Oléron comprise).

Nous notons que, d'après le rapport d'étude réalisé par Géomarine, le mouillage, utilisé depuis 1989, ne paraît pas apporter de nuisances notables : occupation saisonnière par de petites unités (moins de deux tonneaux), pas d'habitat permanent constaté pouvant induire une pollution microbiologique, bloc sanitaire à disposition sur la cale du cours Chauffour.

Le rapport ne fait mention d'aucune donnée microbiologique. Celles dont nous disposons proviennent d'un point de prélèvement du réseau IFREMER REMI, situé dans la partie ouest du parc de la Maladrerie et qui indique des eaux de bonne qualité.

Dans la mesure où la présente demande ne concerne pas une augmentation du nombre des places disponibles et où le règlement de police et les textes limitant l'usage de certaines peintures antisalissures sont respectés, nous donnons un avis favorable.

Le Chef du Laboratoire DEL

Gérard THOMAS

Copie : DDAM de Charente Maritime